



## **AVIS PUBLIC**

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 7205 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 7200, AFIN D'AJOUTER OU DE MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARBRES, DONT L'ABATTAGE, L'ÉLAGAGE ET LE TRAITEMENT DES RÉSIDUS DES FRÊNES ET D'EN MODIFIER LES DISPOSITIONS PÉNALES**

---

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES  
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7205  
AVIS VOUS EST DONNÉ :**

**QUE** le conseil municipal a adopté, à une séance ordinaire tenue le 11 février 2020, le projet de règlement numéro 7205;

**QUE**, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement numéro 7205, **le 10 mars 2020, à compter de 19 h** dans la salle du conseil de la Ville de Bois-des-Filion, située au 485, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion;

**QU'**au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de la Ville de Bois-des-Filion expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

**QUE** ce projet de règlement, peut être consulté à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion, située au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h.

Fait à Bois-des-Filion, ce 12 février 2020.

*La greffière*

Annie Chagnon, avocate